



SAISON 2022 / 2023

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

**Je soussigné Mr / Mmeautorise l'enfant
(NOM + PRENOM) à :**

- pratiquer le volley au sein du CLUB SPORTIF DECINES VOLLEY-BALL.
- participer régulièrement aux entraînements de sa catégorie.
- participer régulièrement aux matchs de son équipe.
- participer aux stages et regroupements qui lui seront proposés.
- participer aux différentes manifestations sportives proposées par le club.
- à sortir seul(e) du gymnase en fin d'activité : OUI NON
- à faire pratiquer les premiers soins sur l'enfant :
OUI NON (document distribué à la rentrée par l'entraîneur)

En cas de retard de plus de 45 minutes après l'heure effective du cours le comité directeur se réserve le droit de déposer l'enfant au commissariat de la ville de Décines.

Le volley est un sport d'équipe, **la présence régulière tant aux entraînements qu'aux compétitions est indispensable** pour le bon fonctionnement de l'équipe et du club.

Les parents s'engagent à accompagner l'équipe de leur enfant au moins 2 fois au cours de la saison

Date et Signature (lu et approuvé)